

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

17^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme

**Déclaration de M. Omar HILALE
Ambassadeur, Représentant Permanent
du Royaume du Maroc**

Débat général au titre du point 3 de l'ordre du jour

Genève, le 3 juin 2011

Monsieur le Président,

Ma délégation a examiné, avec un grand intérêt, les rapports préparés par le Secrétaire général de l'ONU et le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme conformément aux résolutions et décision de notre Conseil sur différentes thématiques, notamment sur la violence à l'égard des femmes, les droits de l'enfant, le droit à la vérité et la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels et le Cabinet du Président du Conseil des Droits de l'Homme.

A cet égard, ma délégation remercie le Haut Commissaire pour les informations exhaustive et détaillée qu'il a fourni à notre Conseil concernant la mise en place et l'institutionnalisation d'un Cabinet du Président du Conseil des Droits de l'Homme, à l'instar de celui du Président de l'Assemblée général.

Il est vrai que depuis la création de notre Conseil, siégeant quasiment durant toute l'année, il est devenu difficile pour le Président d'accomplir toutes les tâches qui lui sont attribués, notamment pour la préparation et la gestion des trois sessions annuels, des sessions spéciales ainsi que des réunions des Organes subsidiaires du Conseil. La manière ad-hoc dont les ressources humaines ont été allouées aux Présidents successifs du Conseil s'avèrent de plus en plus inappropriée.

Aussi appartient-il au Conseil des Droits de l'Homme d'entreprendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les dispositions adoptées en mars dernier à l'issue du processus de révision de son travail et de son fonctionnement. Ma délégation estime que le plus important est de rester dans le cadre du rôle attribué au Président dans le Paquet institutionnel annexé à la résolution 5/1 du Conseil des Droits de l'Homme.

Monsieur le Président,

Ma délégation félicite le Haut Commissariat aux droits de l'Homme pour la réussite du séminaire organisé en février dernier sur le droit à la vérité visant à retracer et évaluer les expériences acquises en matière de mise en place, d'organisation et de gestion des archives en tant que moyens de garantir le droit à la vérité.

Les conclusions de ce séminaires nous semblent très pertinentes, dont pourraient s'inspirer les Etats dans le cadre des processus de justice transitionnelle et d'établissement de la vérité. Il s'agit là d'une étape nécessaire de réconciliation avec le passé et de construction d'un Etat de droit, de Démocratie et de respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Monsieur le Président,

L'expérience de mon pays en matière de justice transitionnelle, qualifiée, à plusieurs reprises, d'expérience pionnière en la matière et comme modèle pour la région, lui a permis de mettre en place des bases nécessaires pour assurer une transition démocratique et la consolidation de l'Etat de droit. Ainsi, une multitude de chantiers de réforme ont été lancés dans tous les secteurs, dont le plus récent est la réforme constitutionnelle annoncée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans son discours du 9 mars dernier.

Ce projet de réforme vise la consolidation de l'Etat de droit et des institutions, l'élargissement du champ des libertés individuelles et collectives et la garantie de leur exercice, ainsi que le renforcement du système des droits de l'Homme dans toutes leurs dimensions. Il vise également la consolidation du principe de séparation et d'équilibre des pouvoirs et le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Ce gigantesque chantier de réforme constitutionnelle consacrera, également, le projet régionalisation avancée lancée par Sa Majesté le Roi en janvier 2010. L'objectif étant de renforcer la démocratie locale et doter les régions des Institutions nécessaires pour garantir la promotion et la protection des droits de l'Homme.

La région du Sahara marocain bénéficiera, en premier lieu, de cette réforme Constitutionnelle. L'inclusion de l'autonomie régionale à la Constitution du Royaume permettra à ses habitants de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux, de contribuer au développement économique et social de la Région.

Je vous remercie Monsieur le Président.